

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021

AMÉNAGEMENTS URBAINS ET PATRIMOINE NATUREL

64 / 21_295 - AMÉLIORATION DU CADRE URBAIN DES DÉPLACEMENTS DOUX - PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES BASSE TENSION RÉALISÉ PAR LE SDET - PROGRAMME 2022

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame le Maire en date du 7 décembre 2021.

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Laurence PLAS, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Betty HECKER, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Odile LACAZE donne pouvoir à Marie-Corinne FORTIN
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Laurence PUJOL
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT

Membre(s) absent(s) :

Esméralda LAPEYRE

**64 / 21_295 - AMÉLIORATION DU CADRE URBAIN DES DÉPLACEMENTS
L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES BASSE TENSION RÉALISÉ PAR LE SDET - PROGRAMME 2022**

référence(s) :

Commission environnement du 1er décembre 2021

Service pilote : Projets urbains

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Patrick Blay

Patrick BLAY, rapporteur,

Lors de la requalification de voiries en secteur patrimonial ou d'aménagement de rues structurantes, l'enfouissement des réseaux électriques basse tension est recommandé afin d'améliorer le cadre urbain et libérer les espaces piétons des supports du réseau aérien.

Dans le cadre du programme prévisionnel 2022 des aménagements de voirie à réaliser par la communauté d'agglomération de l'Albigeois sur la commune, la Ville d'Albi a sollicité le syndicat départemental d'énergies du Tarn (SDET) pour dissimuler par enfouissement le réseau électrique basse tension des voies suivantes :

- Route de Fauch,
- Route de la Drèche,
- Rue Toulouse Lautrec,
- Petit chemin de Broucouniès,
- Rue de Bitche (entre la rue du Roc et l'avenue du Colonel Teyssier),
- Diverses traversées de rues en lien avec les aménagements urbains (rue de la République, rue des Pénitents, rue des Jardins ...).

Il s'agit d'un programme prévisionnel d'enfouissement des réseaux électriques pour 2022. Il pourra être adapté en fonction du lancement effectif de la réfection de ces rues par la communauté d'agglomération.

Le SDET a intégré ces opérations dans son programme annuel 2022 de dissimulation de réseau des communes en régime urbain. Il assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de ces travaux et prend en charge leur financement à hauteur de 40 % du montant HT. La participation de la commune pour l'enfouissement des réseaux électriques est de 60 % du montant HT.

Pour faciliter l'engagement opérationnel des opérations, il est proposé d'approuver ce programme prévisionnel d'enfouissement du réseau électrique basse tension pour 2022 et d'autoriser madame le Maire ou son représentant à signer avec le SDET les conventions définissant les modalités de réalisation pour chaque aménagement de rue dans la limite des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention type,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

les termes du projet de convention ci-annexé.

APPROUVE

le programme prévisionnel 2022 d'enfouissement du réseau électrique basse tension lié au programme prévisionnel 2022 des aménagements de voirie à réaliser par la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

AUTORISE

Madame le Maire ou son représentant à accomplir tous les formalités nécessaires et, notamment à signer avec le syndicat départemental d'énergies du Tarn les conventions définissant les modalités de réalisation et de financement de ces opérations dans la limite des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé
Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.